



Bagnolet, le 25 octobre,

*Madame la Députée
Monsieur le Député
Madame la Sénatrice
Monsieur le Sénateur*

Vous allez prochainement être amené à discuter et voter le Projet de Loi de Finances pour 2026. L'UNSA Retraités attire votre attention sur les incidences majeures que pourraient avoir sur le niveau de vie des retraités l'adoption de l'article 6 du PLF 2026.

Cet article prévoit la transformation de l'abattement fiscal de 10% dont bénéficient les retraités en un abattement forfaitaire de 2000 € par retraité.

Si cette mesure était adoptée en l'état, elle entraînerait une forte augmentation de l'impôt sur le revenu pour les retraités vivant seuls, célibataires, veufs ou divorcés.

L'étude que nous avons effectuée à partir du site officiel de l'impôt sur le revenu nous a permis d'élaborer les simulations suivantes résultant de la transformation de l'abattement fiscal des retraités:

- Pour une personne seule disposant d'une pension mensuelle de 2000 € : 10% d'augmentation de l'impôt sur le revenu.
- Pour une personne seule disposant d'une pension mensuelle de 2500 € : 11% d'augmentation de l'impôt sur le revenu.
- Pour une personne seule disposant d'une pension mensuelle de 3000 € : 17% d'augmentation de l'impôt sur le revenu.

Cette mesure, combinée à l'absence de revalorisation des pensions résultant de « l'année blanche », pourrait entraîner une forte augmentation de la pression fiscale pour les retraités : + 12 % pour un ménage modeste de deux retraités, + 19 % pour un retraité vivant seul avec une pension à peine supérieure à 2000 €.

Nous insistons sur le fait que les personnes vivant seules sont à 71% des femmes, et qu'à revenus comparables, leurs conditions de vie sont moins favorables que celle des couples.

Autre conséquence, les mesures prévues par le PLF 2026 entraîneraient une rupture d'égalité face à l'impôt entre actifs et retraités. Avec la transformation de l'abattement fiscal sur les retraites, dès 2000 € par mois, un retraité serait imposé 9 % de plus qu'un salarié ayant le même revenu.

C'est pourquoi l'UNSA Retraités [n° département] vous demande de vous prononcer pour :

- Une revalorisation des pensions respectant l'article L161-25 du code de la sécurité sociale.
- Le maintien de l'abattement fiscal de 10% sur les pensions de retraite instauré par la loi de finances de 1978.

Pour l'UNSA Retraités comme pour l'UNSA, il existe d'autres moyens pour restaurer les finances publiques, comme la mise à contribution des plus hauts patrimoines, une fiscalité plus progressive mettant davantage à contribution les revenus des rentes, moins sollicités que les salaires et pensions, la mise en place d'une CSG progressive...

Nous sommes prêts à échanger avec vous pour vous exposer plus largement nos attentes et nous vous demandons de prendre en compte les revendications exposées plus haut lors des débats sur le PLFSS 2026.

Veuillez recevoir Madame la Députée, Monsieur le Député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, nos respectueuses salutations.